Monseigneur Jean-Marc MICAS
ÉVÊQUE DE TARBES ET LOURDES

Tarbes, le 1er septembre 2026

D É C I S I O N S e t N O M I N A T I O N S

1- Nom des Paroisses :

Au terme de l'année écoulée pendant laquelle les paroisses étaient invitées à décider de leur dénomination définitive. Après avoir entendu les membres du Conseil presbytéral, je suis heureux de vous annoncer les noms des paroisses du diocèse :

- Paroisse de **Tarbes** *(pas de changement)*
- Paroisse du **Pays de Lourdes** *(pas de changement)*
- Paroisse **Notre-Dame du Haut-Adour** *(anciennement Paroisse du Pays de Bagnères)*
- Paroisse **Notre-Dame des Gaves** *(anciennement Paroisse du Pays d'Argelès)*
- Paroisse du **Pays de Lannemezan** *(pas de changement)*
- Paroisse **Notre-Dame en Val d'Adour** *(anciennement Par. du Pays de Vic-Maubourguet)*
- Paroisse du **Pays des Côteaux** *(anciennement Paroisse de Trie-Magnoac)*
- Paroisse d'**Aure et Louron** *(pas de changement)*
- Paroisse du **Pays Toy** *(pas de changement)*
- Paroisse de **Tournay-Pouyastruc** *(pas de changement)*

La liste exhaustive des communes qui constituent les Paroisses sera publiée.

2- Territoire des Paroisses :

Au terme de l'année écoulée pendant laquelle les paroisses étaient invitées à décider de leurs « géographie » définitive. Un seul changement a été demandé. Après avoir entendu les membres du Conseil presbytéral, je suis heureux de vous annoncer que :

- La commune de **Hiis**, anciennement de la Paroisse de Tarbes, fait désormais partie de la **Paroisse Notre-Dame du Haut-Adour**.

3- Paroisse Notre-Dame du Haut-Adour :

Devant trouver un nouveau curé pour la Paroisse (depuis deux ans le P. Antoine Mérillon avait accepté de rester en charge et d'accompagner la transformation initiée il y a un an, et il est désormais autorisé à se retirer – cf. plus loin sa nomination –), et devant le constat qu'avant un an il était impossible de le faire dans les meilleures conditions, j'ai décidé d'activer la possibilité offerte par le can. 517§2 du Code de droit canonique : confier à un groupe de fidèles de participer à ma charge pastorale au service de la paroisse (en d'autres termes : coordonner et animer la vie et la mission de la Paroisse pendant une année en lieu et place du curé et dans l'attente de celui-ci). Après avoir recueilli les suggestions des fidèles de la paroisse dans le cadre d'une consultation organisée en juin dernier et à laquelle ont participé de très nombreux

paroissiens, je nomme les personnes suivantes membre de l'EAP constituée selon ce canon 517§2[1] :

- **Mme** **Marie-Cécile** **ABELA** Bagnères
- **Mme** **Sabine** **BERGERE** Bagnères (Ecole Saint-Vincent)
- **M.** **Patrick** **BORNUAT** Montgaillard
- **M.** **Pierre** **GARDERES** (diacre) Campan
- **M.** **Léo** **PUJO** Trébons
- **Sr** **Marie-Cécile** (Carmélite) Bagnères

En outre, **l'abbé Pierre JAMET**, Vicaire général, est nommé modérateur de la charge pastorale, muni des pouvoirs canoniques du Curé.

4- Un nouveau sanctuaire

Après avoir entendu les membres du Conseil presbytéral, je suis heureux de vous annoncer que compte tenu de sa particularité historique, spirituelle et touristique, **l'abbatiale de Saint-Savin est érigée comme sanctuaire diocésain et est confiée à un recteur**. Avec les collaborateurs qu'il se donnera, et en lien avec le curé de la Paroisse Notre-Dame des Gaves, il y assurera un soin pastoral spécifique.

5- Prêtres et diacre(s)

À compter du 1er septembre 2026 :

- **L'abbé Dominique AUBIAN**, est nommé en outre aumônier des Gens du Voyage en remplacement de l'abbé José-Maria de Antonio que je remercie sincèrement pour ses années de service auprès de nos frères et sœurs voyageurs, tant dans le diocèse qu'au Sanctuaire de Lourdes (Chemin du Niglo). Ce dernier demeure responsable de la pastorale des migrants.

- **Le Fr. Bernard CALESSE**, jusque-là aumônier de la Maison Saint-Frai à Tarbes, est nommé vicaire de la Paroisse du Pays de Lannemezan.

- **Le Fr. Jean-Gabriel LOTH** (Frat. de Jérusalem), est autorisé à prolonger son exclaustration d'une année supplémentaire. Il demeure dans le diocèse de Valence.

- **L'abbé Jean-Florent NUTTENS** est nommé Recteur du Sanctuaire de Saint-Savin et de Notre-Dame de Pouey-Laün.

- **L'abbé Roland RAMBOANANDRASANA** (Antsirabé, Madagascar), jusque-là prêtre étudiant, est désormais accueilli comme prêtre « Fidei donum ». Il est nommé vicaire à la Paroisse Notre-Dame en Val d'Adour et résidera à Rabastens-de-Bigorre.

- **L'abbé Michel BAUTE**, jusque-là chapelain au Sanctuaire de Lourdes et prêtre coopérateur à la Paroisse N.-D. du Haut-Adour, est nommé aumônier de la Maison Saint-Frai de Tarbes. Cette nomination prendra effet le 1er octobre 2026.

- **L'abbé Antoine MÉRILLON**, jusque-là Administrateur de la Paroisse N.-D. du Haut-Adour est autorisé à se retirer de cette charge. Il est nommé prêtre coopérateur à la Paroisse de Tarbes. Il réside à Ossun. Il conserve ses autres missions diocésaines : Chancelier, Official, aumônier des Equipes du Rosaire.

[1] Cette forme d'EAP n'est pas à confondre avec celle, habituelle dans les paroisses, qui est choisie et nommée **par le curé** pour l'accompagner dans le soin pastoral de la paroisse.

- **L'abbé Jean-Jacques COURTADE** a rejoint la Résidence « Padre Pio » à la Maison Saint-Frai de Tarbes.

- **L'abbé Olivier BONIANGA LIAMA** (Inongo, RDC), prêtre étudiant (doctorant), est nommé coopérateur à la Paroisse N.-D. du Haut-Adour. Il résidera à Bagnères.
- **L'abbé Hugues EBENGUI KOLONGO** (Bangui, Centre-Afrique), prêtre étudiant (doctorant), jusque-là coopérateur à la Paroisse de Tarbes est nommé coopérateur à la Paroisse N.-D. du Haut-Adour. Il résidera à Bagnères.
- **L'abbé Jean-Marc RAMANDASOA** (Antsirabé, Madagascar), prêtre étudiant (licence canonique), est nommé prêtre coopérateur à la Paroisse du Pays de Lannemezan.

- **L'abbé Corentin LAGUENS**, nouveau diacre, est nommé en mission d'études à Rome (Licence canonique en droit canonique). Il résidera au Séminaire Français de Rome. Il sera présent dans le diocèse pour les temps de vacances. Sa paroisse de rattachement sera indiquée ultérieurement.

AUTRES NOMINATIONS

- **M. François-Régis PASCAL** est nommé Econome diocésain pour un mandat de 5 ans à partir du 14 septembre 2026. Il est également nommé membre du Conseil épiscopal.
- **Mme Anne JARNEAU,** Déléguée Épiscopale pour la Prévention et la Lutte contre les Abus, est nommée en outre Déléguée générale du diocèse. Elle succède à M. Jean-Paul PEREZ, Secrétaire général, parvenu au terme de sa mission.

Je remercie chaleureusement tous ceux et celles qui servent généreusement dans le diocèse : ceux qui quittent une mission et ceux qui arrivent. Je confie le ministère et la vie de chacun, et la mission de notre Eglise diocésaine à la protection de la Vierge Marie, Notre-Dame de Lourdes.

CURIA EPISCOPALIS DIOCESIS TARBEN et LOURDEN

L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE TARBES ET LOURDES

+ Jean-Marc Micas
Évêque de Tarbes et Lourdes

Abbé Antoine Mérillon
Chancelier

51 rue de Traynès, 65000 TARBES – 05 62 44 09 75 – 07 88 10 19 35 – eveque@catholique65.fr